

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de B. CHIHI, Conseiller communal, relative à la situation de l'ASBL
'Seniors Service'

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI geeft lezing van de volgende tekst:

Dans la mesure où notre groupe politique n'est pas représenté au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL « Seniors Service », nous souhaitons vous interroger sur sa situation.

L'ASBL « Seniors Service », initiée par la Commune d'Anderlecht, gère notamment un centre de soins de jour pour personnes âgées, dont certaines atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Suite aux éléments récemment relayés dans la presse, plusieurs témoignages font état de difficultés préoccupantes :

- un manque de personnel,
- des difficultés dans la prise en charge des bénéficiaires (encadrement insuffisant ou activités inadaptées),
- des situations où des médicaments auraient pu être administrés sans encadrement infirmier adéquat,
- ainsi que des interrogations sur la situation financière.

Le directeur évoque pour sa part une restructuration, des difficultés administratives héritées et des problèmes de liquidités.

Sans préjuger de la véracité de ces éléments, leur nature appelle des clarifications.

Je rappelle que le Collège est représenté au conseil d'administration de cette ASBL, avec des membres désignés par ce Conseil communal, notamment sa Présidente, Madame Fabienne MIROIR, ainsi que Mesdames les échevines CARLIER et BENMRAH.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes :

- Pourquoi avez-vous démissionné, Madame CARLIER et Madame BENMRAH ?
- Le Collège a-t-il connaissance de ces dysfonctionnements ?
- Quelles garanties concrètes pouvez-vous apporter quant à la qualité et à la sécurité de la prise en charge des patients ? Quelles actions concrètes sont entreprises ?

- Au vu des éléments relayés, est-ce qu'un audit pourrait être envisagé pour objectiver la situation?
- Quelle est la situation financière actuelle de l'ASBL, notamment au regard des problèmes de liquidités évoqués ?

Madame l'échevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MIROIR, geeft lezing van het volgend antwoord:

Monsieur le Conseiller,

Merci pour vos questions qui touchent à un service essentiel pour plusieurs familles anderlechtoises. Les éléments relayés récemment dans la presse ont effectivement suscité de l'inquiétude, singulièrement auprès des résidents et de leurs familles, et de toutes les parties prenantes dans l'ASBL.

Comme vous le savez certainement, « Seniors Services » est une asbl communale avec trois pôles d'activités : le centre de soins de jour pour les personnes âgées en perte d'autonomie psychique, un service de transport social pour les personnes en perte d'autonomie et des logements intergénérationnels au Van Lierde. Ces projets sont essentiels et répondent à des besoins importants pour de nombreuses familles anderlechtoises. Les publics accueillis sont vulnérables, et nous devons y prêter une attention particulière.

Tout d'abord, après contact avec la direction de « Seniors Services », les faits rapportés dans l'article de presse semblent clairement partiels, déformés ou probablement issus de tensions liées à la phase de réorganisation en cours. Je vous confirme en effet qu'une restructuration profonde du centre est en cours depuis plusieurs mois, afin d'améliorer l'organisation, la coordination, la gestion administrative et la qualité de l'encadrement.

Mais le plus important pour moi est la confirmation par les responsables opérationnels qu'aucune mise en danger de bénéficiaires n'a jamais été constatée, que les normes d'encadrement ont toujours été respectées et que tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité des résidents. C'est la priorité absolue !

Nous n'avons pas reçu d'alerte inquiétante de la part de l'organisme de contrôle « Iriscare » en ce qui concerne le centre de soins. A cet égard, le dernier rapport de « Iriscare », daté du début du mois de janvier, confirme la conformité de l'infrastructure, l'organisation des soins et la qualité de la prise en charge médicale.

Sur les autres éléments évoqués, il est exact que l'association traverse une période de transition et d'ajustements hérités de la gestion passée. Le point positif est que des investissements importants ont été consentis pour le nouveau site et la modernisation des services, mais l'ASBL connaît, comme d'autres institutions similaires, des

difficultés de trésorerie que je ne veux pas vous cacher. Ces difficultés sont connues, suivies et encadrées par les autorités compétentes.

Ces problèmes s'expliquent probablement par un manque de financement structurel de la part des autorités supérieures, une augmentation de certains coûts, notamment pour le personnel directement engagé par l'ASBL, et des investissements importants consentis par l'ASBL pour la mise en conformité du bâtiment communal pour répondre aux exigences réglementaires de « Iriscare ».

Pour répondre clairement, des solutions sont actuellement à l'étude. Tout est mis en œuvre, dans le cadre budgétaire contraint et réglementaire qui est le nôtre à la commune, pour soutenir notre asbl.

Les services communaux exercent en effet une tutelle renforcée, comme pour d'autres asbl communales, sur « Seniors Services ». Les comptes, les contrats de gestion et toutes les conventions font également l'objet d'un point au Conseil communal. En plus des partis de la majorité, l'opposition est également représentée dans l'organe d'administration.

Enfin, « Iriscare » qui est l'organisme de tutelle et de contrôle, notamment sur la qualité des soins et l'encadrement, n'indique pas d'éléments inquiétants. A ce stade, il n'y a donc pas d'éléments suffisant pour justifier les frais d'un éventuel audit externe. Ce qui ne veut pas dire que, comme autorité communale, nous ne demandons pas à l'ASBL de faire preuve de toute la transparence requise quant à sa situation, en particulier celle de ses finances.

Vous l'aurez compris, je ne cherche pas à nier certaines difficultés actuellement pour cette ASBL communale. Mais nous restons clairement optimistes pour l'avenir. Des solutions sont étudiées avec la commune, et en dialogue avec « Iriscare ». Et il est important de travailler dans un climat serein pour que cet outil très utile continue à exister dans notre commune.

B. CHIH :

Ce qui m'interpelle maintenant, c'est le scoop qu'on a eu ce soir. Le fait qu'apparemment il y a deux Echevines de la majorité qui ont indiqué qu'elles ont démissionné. Je veux bien qu'il y ait un membre du Conseil d'Administration qui démissionne en situation de crise, mais deux membres du Conseil d'administration qui démissionnent, en l'occurrence, deux échevines, cela fait un petit peu peur. Je ne dis pas que vous démissionnez pour des mauvaises raisons mais en tout cas ça ne sent pas bon.

Et je pense que pour une question de transparence, ce serait bien, comme j'adresse l'interpellation au niveau du Collège, qu'on puisse également avoir un petit mot de la part des échevines concernées. Je vois que Madame BENMRAH est encore là, Madame CARLIER vient de quitter la salle mais ça serait bien pour des questions de transparence, notamment vis-à-vis du public, des citoyens, des patients, d'avoir un petit peu d'explications sur les raisons qui ont poussé à cette démission, est-ce que c'est lié à ce problème de gestion ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Monsieur CHIHI, les représentants au Conseil d'Administration n'ont pas à répondre évidemment dans le cadre qui est celui-ci. Donc voilà, si vous voulez questionner les uns et les autres, libre à vous mais ils ne sont pas nécessairement d'ailleurs représentant du Collège auprès de l'institution. C'est le cas de Madame BENMRAH.

B. CHIHI :

Peut-être que Madame BENMRAH a envie de donner ce petit mot pour informer les citoyens.

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN :

Nous ne sommes pas un tribunal ici, donc vous pouvez, j'imagine lui poser les questions à l'envie, si vous souhaitez avoir effectivement d'autres informations et poser peut-être d'autres interpellations sur l'institution à l'avenir, vous êtes libre de le faire, mais nous devons quand-même garder nos travaux dans un certain cadre. Sinon, naturellement, nous faisons défaut à ce que nous devons faire, et l'interpellation, voilà, le Collège m'a désigné une personne qui devait répondre et donc je dois m'en tenir à ça. Sinon naturellement, vous comprendrez que c'est la pagaille et je ne peux pas évidemment l'autoriser.